

3.3 – Être une ville solidaire aux pratiques inclusives

FICHE-ACTION
23

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DANS TOUS LES DOMAINES DE L'ACTION PUBLIQUE ET FAIRE CHANGER LE REGARD SUR LES DIFFERENCES

Ambition

Objectif stratégique

Permettre à tout citoyen, en situation de handicap ou non, de participer pleinement à la société.

Objectifs opérationnels

Finaliser l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la fin du mandat.

Achever la mise en accessibilité des priorités 1 et 2 du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie (PAV) d'ici la fin du mandat.

Sensibiliser au changement de regard et de pratiques des citoyens non concernés par ces différences.



» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Mission Égalité

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Office du Commerce
et de l'Artisanat,
Office du Tourisme

Éléments DE CONTEXTE

Le principe de l'inclusion consiste à rechercher et mettre en œuvre les transformations nécessaires dans la société, pour lever les obstacles à l'accessibilité pour toutes et tous aux structures et activités du quotidien (enseignement, santé, emploi, services sociaux, de loisirs, etc.). L'inclusion suppose un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droits. Cette approche diffère de celle d'intégration, qui vise à aider la personne différente ou en situation de handicap à s'adapter à la société telle qu'elle existe.

Bayonne est un territoire reconnu pour son souci du respect des valeurs de solidarité et de fraternité, incarné par les actions de la municipalité et de nombreuses associations.

Cet effort d'inclusion passe par des travaux d'aménagement, notamment au travers de l'Ad'AP(1) et du PAV(2), et des actions d'animation, sensibilisation et accompagnement au changement de regard et de pratiques des citoyens non concernés par ces différences.

(1) *L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)* est un outil permettant aux Établissements Recevant du Public (ERP), dont les collectivités, de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les ERP. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. L'Ad'AP de la Ville de Bayonne est en cours depuis 2016, et accuse un retard de 2 ans sur le calendrier initial (2020 Année Covid, 2023 report budgétaire).

(2) *Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (PAV)* est un document obligatoire, par lequel les communes fixent les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le sujet est traité dans le Plan de Mobilité Pays Basque Adour :

- C.III.4.a Évaluer le caractère inclusif de la mobilité et mener les actions nécessaires pour lutter contre les discriminations.

Descriptif DE L'ACTION

Cette action comprend un volet d'aménagement du territoire, à travers les programmes AD'AP et PAV, et un volet d'animation.

1 — Poursuivre la mise en accessibilité des ERP, de l'espace public et des services publics

La Ville réalisera :

• La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) jusqu'en 2025-2026 (priorité)

Les associations concernées seront invitées à y participer. L'objectif est d'installer 2 ascenseurs par an.

La liste des travaux à réaliser est la suivante : Château Neuf aile ouest (associations), Gymnase Rail bayonnais, Église Saint-Esprit, Espace Jean-Chabaud, Musée Basque, Halles centrales, Casemates Porte d'Espagne (Orkonpon , Amicale Saint-Léon et Tipitapa), Tour de Sault (associations), Casemate Lachepaillet (associations Cacao et Pottoroak), groupe scolaire Albert 1^{er}, Maison des Barthes, Muséum de la Plaine d'Ansot, Foyer Atherbéa les Mouettes, Observatoire Ansot, Pavillon Lautrec (association Besteat), Église Saint-Étienne, Salle Paul-Bru, Arènes M. Dangou, Pavillon Y (Léo Lagrange), Trinquet Moderne (sanitaires restaurant).

Pour les ascenseurs : Écoles élémentaires des Arènes, Aristide-Briand, Jules-Ferry, Jean-Cavaillès, Groupe Scolaire Grand-Bayonne/Centre Sainte-Ursule (dérogations pour École Élémentaire Ohana, Trinquet Moderne).

• La mise en œuvre du Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAV) jusqu'en 2030

Le PAV définit les priorités de mise en accessibilité par rue selon l'intérêt des dessertes (transports en commun, équipement public ou commercialité, voie de transit interquartiers). Les priorités 1 du PAV ont été intégralement réalisées.

Il convient à présent de réaliser les travaux de mise en accessibilité des priorités 2 : allée des Platanes, boulevard Jean d'Amou, chemin de Hargous, chemin de Hamboum, avenue du Prissé, avenue Raymond de Martres et avenue Jacques-Loeb.

Les priorités 3 du PAV seront réalisées selon les mesures d'opportunités et en fonction des crédits disponibles.

Parmi les autres mesures que la Ville pourra mettre en place, on trouve :

- Renforcer la politique interne sur l'accueil des personnes en situation de handicap : décliner le plan d'accessibilité en interne à l'administration en lien avec la direction des Ressources Humaines et celle du Stationnement.
- Finaliser et mettre en œuvre le schéma directeur d'accessibilité numérique (en lien avec la direction du Numérique).
- Garantir l'accès aux services publics (y compris sur la question tarifaire du stationnement et de l'accès aux spectacles pour les accompagnants).
- Accompagner les commerçants dans la mise en accessibilité de leurs commerces (par l'ODCA) : valider avec les services compétents les déclarations et dérogations liées à l'Ad'AP, vérifier la mise en œuvre des travaux d'accessibilité, conduire des actions pédagogiques vers les professionnels concernés (animation "se mettre dans « la peau » des personnes empêchées sur des parcours identifiés").

2 – Organiser des actions de sensibilisation sur les différences et la citoyenneté

La Ville souhaite accompagner le changement de regard et de pratiques des citoyens non concernés par ces différences. Elle mobilisera pour cela des moyens pour :

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation à toutes les formes de discriminations. À travers la Semaine de la Diversité (dont l'objectif est de sensibiliser à toutes les formes de discriminations aux côtés de 40 associations bayonnaises, mais aussi en organisant Duo Day et l'opération « Ensemble, on gr'Handi ! » et des conférences sur le thème de la laïcité et les valeurs de la République.

- Soutenir les initiatives associatives promouvant l'inclusion de toutes et tous dans la cité et développer des propositions sportives, culturelles et de loisirs adaptées.

- Contribuer à l'élaboration du schéma directeur des espaces publics pour favoriser l'inclusion à travers les aménagements urbains (*Lien Fiche Action 28 Faire évoluer les espaces publics pour favoriser le bien-vivre*).

- Promouvoir les initiatives citoyennes porteuses de messages sur les différences et la citoyenneté et les faire intervenir auprès de scolaires.

- Soutenir financièrement les projets scolaires engagés dans la lutte contre les discriminations et l'ouverture culturelle vers l'« autre ».

- Organiser des voyages mémoriels pour les jeunes.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 3 814 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Part de l'Ad'AP réalisé
- Part du PAV réalisé
- Nombre d'actions d'animations réalisées par la Ville ou ses partenaires (établissements scolaires, associations)
- Nombre de subventions accordées aux associations promouvant l'inclusion des personnes en situation de handicap, la lutte contre toutes formes de discriminations, le principe de laïcité et les valeurs de la République

D'IMPACT :

En cours de définition